



Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E06.00

Date d'émission: 04/12/2013

Blend Version: 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Injection System Purge

Code du produit : W76695

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant injection essence

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium

Industriepark-West 46

9100 Sint-Niklaas - Belgium

T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56

msds@wynns.eu - www.wynns.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225

Acute Tox. 4 (Dermal) H312

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xn; R20/21

Xn; R65

Xi; R36/38

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Xylène, Pentane, hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Phrases EUH :

EUH208 - Contient mélange isomérique; 2,2'-[[4or5-méthyl-1H-benzotriazol-1-yl)-méthyl]imino]biséthanol. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu: (Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents):

Composant	%
savon, hydrocarbures aliphatiques	<5%

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Xylène	(n° CAS)1330-20-7 (Numéro CE)215-535-7 (Numéro index)601-022-00-9 (N° REACH)01-2119488216-32	25 - 50	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
2-Propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	10 - 25	F; R11 Xi; R36 R67
Pentane	(n° CAS)109-66-0 (Numéro CE)203-692-4 (Numéro index)601-006-00-1 (N° REACH)01-2119459286-30	10 - 25	F+; R12 Xn; R65 R66 R67 N; R51/53
hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	(Numéro CE)931-254-9 (N° REACH)01-2119484651-34	10 - 25	F; R11 Xi; R38 N; R51/53 Xn; R65 R67
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone substance de la liste candidate REACH (1-Méthyl-2-pyrrolidone)	(n° CAS)872-50-4 (Numéro CE)212-828-1 (Numéro index)606-021-00-7 (N° REACH)01-2119472430-46	2,5 - 5	Repr. Cat. 2; R61 Xi; R36/37/38
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	2,5 - 5	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8 (N° REACH)01-2119475104-44	1 - 2,5	Xi; R36

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Xylène	(n° CAS)1330-20-7 (Numéro CE)215-535-7 (Numéro index)601-022-00-9 (N° REACH)01-2119488216-32	(12,5 =< C) Xn; R20/21
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	(n° CAS)872-50-4 (Numéro CE)212-828-1 (Numéro index)606-021-00-7 (N° REACH)01-2119472430-46	(5 =< C) Repr. Cat. 2; R61 (10 =< C) Xi; R36/37/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Xylène	(n° CAS)1330-20-7 (Numéro CE)215-535-7 (Numéro index)601-022-00-9 (N° REACH)01-2119488216-32	25 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation: dust, mist), H332 Skin Irrit. 2, H315
2-Propanol	(n° CAS)67-63-0 (Numéro CE)200-661-7 (Numéro index)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Pentane	(n° CAS)109-66-0 (Numéro CE)203-692-4 (Numéro index)601-006-00-1 (N° REACH)01-2119459286-30	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	(Numéro CE)931-254-9 (N° REACH)01-2119484651-34	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone substance de la liste candidate REACH (1-Méthyl-2-pyrrolidone)	(n° CAS)872-50-4 (Numéro CE)212-828-1 (Numéro index)606-021-00-7 (N° REACH)01-2119472430-46	2,5 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	2,5 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8 (N° REACH)01-2119475104-44	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	(n° CAS)872-50-4 (Numéro CE)212-828-1 (Numéro index)606-021-00-7 (N° REACH)01-2119472430-46	(5 =< C) Repr. 1B, H360D (10 =< C) STOT SE 3, H335

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistante à l'alcool. BC-poudre. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes de protection. Ecran facial. Gants. des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Nettoyer les vêtements contaminés.

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conforme à la réglementation.

Température de stockage : < 45 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, correctement étiqueté.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	15 ppm

Xylène (1330-20-7)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	100 ppm

2-butoxyéthanol (111-76-2)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : néoprène, nitriles. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	: 1,4215
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 36 °C
Point d'éclair	: < 0 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 804 kg/m ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: < 2 mm ² /s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des: oxydants forts et acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

ATE (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Xylène (1330-20-7)

ATE (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

2-Propanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
------------------------------	---

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Photodégradation dans l'air.
------------------------------	--

Xylène (1330-20-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Photolyse dans l'air.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Propanol (67-63-0)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
------------------------------	--

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
------------------------------	--

Xylène (1330-20-7)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Xylène (1330-20-7)

Ecologie - sol	Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone (872-50-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylène, Pentane, Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane), 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 3

Étiquettes de danger (ONU) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de classification (ONU) : F1

Panneaux oranges :



Dispositions particulières (ADR) : 274, 601, 640D

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-E, S-E

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 364

Instruction "passenger" (ICAO) : 353

Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y341

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient des substances inclus dans la liste des candidats REACH: 1-Methyl-2-pyrrolidone (EC 212-828-1, CAS 872-50-4)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Injection System Purge

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH: :

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation: dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation: poussière, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360D	Peut nuire au fœtus
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R12	Extrêmement inflammable
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit